



FORUM POUR LE RENFORCEMENT DE LA SOCIETE CIVILE

Burundi | *Magouilles et injustices comme mode de gouvernement*

**Rapport sur la gouvernance et les Droits
Sociaux et Economiques au Burundi**

octobre 2023

TABLE DES MATIERES

Table des matieres.....	i
0. INTRODUCTION	1
I. L'AGRICULTURE JUSQU'ICI BASE DE L'ECONOMIE NATIONALE SOUFFRE DE BEAUCOUP DE DEFIS.....	1
I.1. Manque de semences sélectionnées.....	1
I.2. Une indemnisation toujours pas à la juste valeur des terrains des populations pris par le Gouvernement.....	2
I.3. L'éternel recommencement des conflits fonciers au Sud du pays.....	2
I.4. Une montée inquiétante des prix des denrées alimentaires	5
II. SANTE PUBLIQUE : DES DEFIS ENCORE A RELEVER.....	6
II. 1. Recrutement encore et toujours sur base du clientélisme.....	6
II.2. Le choléra, cette épidémie devenue impossible à vaincre depuis des années	7
III. EDUCATION NATIONALE : UNE RENTREE SCOLAIRE SUR FOND DE DEFIS ENORMES ...	8
III. 1. Un manque criant des bancs pupitres dans les écoles.....	8
III.2. Des contributions forcées au sein de certains personnels enseignants.....	8
III.3. Commission des violences physiques dans les écoles	9
III. 4. Un taux d'abandons scolaires encore élevé en province Cibitoke	9
IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	10

0. INTRODUCTION

La situation devient de plus en plus intenable au Burundi. Tous les domaines de la vie nationale souffrent de différents maux sans remèdes. Les semences manquent dangereusement en pleine saison culturale. Les prix des produits essentiels et de première nécessité montent dangereusement. L'Etat exproprie les citoyens ordinaires sans indemnisation juste et équitable.

Dans les domaines sociaux, le choléra fait rage dans les provinces de l'ouest du pays. Les abandons scolaires sont nombreux pour des raisons multiples et l'Etat semble dépassé par les événements. Les recrutements dans les services de santé sont politisés et teintés de clientélisme.

I. L'AGRICULTURE JUSQU'ICI BASE DE L'ECONOMIE NATIONALE SOUFFRE DE BEAUCOUP DE DEFIS

I.1. Manque de semences sélectionnées

Dans la province Ngozi, tout comme dans la plupart des autres provinces du pays, les cultivateurs se lamentent du fait qu'ils ont déjà terminé le labour mais qu'ils n'aient pas encore trouvé de semences sélectionnées, alors que la saison culturale avance à grand pas. Dans cette saison culturale A, les agriculteurs de la province Ngozi ont l'habitude de cultiver la pomme de terre et le maïs. Pour le moment, ces types de semences ne peuvent être trouvés nulle part, ou tout simplement ne sont pas à la portée de la bourse de simples agriculteurs.

Le maïs type bazooka coûte pour le moment 25 000Fbu /kg alors que le prix normal est censé être de 4 500Fbu/kg une fois que ces semences sont disponibles au Bureau Provincial de l'Agriculture et de l'Elevage (BPAE). Une autre sorte de semences connue sous le nom de Pannar 53 coûte actuellement 15 000Fbu /kg alors que le prix d'un kg ne devrait dépasser 4 500Fbu/kg.

Concernant les semences de pomme de terre, le prix actuel est de 3600Fbu /kg pour la variété appelée communément kijumbu. Rappelons que le prix pour un kg de semences de cette variété était de 2200Fbu l'année dernière. Pour la pomme de terre Ndindamagara, le prix actuel est de 3000Fbu/kg, alors qu'il était de 2000 Fbu l'année dernière.

Les agriculteurs demandent au Gouvernement en général et au ministère ayant en charge l'agriculture et l'élevage d'avoir un esprit proactif et anticipatif dans la gestion des intrants et des semences agricoles.

I.2. Une indemnisation toujours pas à la juste valeur des terrains des populations pris par le Gouvernement

Les habitants de la colline Rukoba, commune Gitega sont très inquiets de la mesure de l'Etat visant à les déguerpir pour viabiliser cet endroit. Plus de 1200 ménages sont concernés par cette mesure. Beaucoup d'entre eux sont natifs de cette colline, et pour le moment, personne n'a le droit de vendre une portion de sa parcelle, même pour subvenir aux besoins familiaux. Cette population se demande où elle va aller avec une indemnisation de 1 million de FBu/are, si du moins cet argent est versé avant le départ des concernés.

La population a peur que cette indemnisation ne soit donnée tardivement et même en tranches, ce qui va malheureusement réduire son pouvoir d'achat afin de pouvoir chercher ailleurs où s'installer, cultiver et faire ses projets de développement comme l'agriculture et l'élevage.

Ces habitants disent qu'ils ne sont pas contre le développement de la ville de Gitega, mais ils demandent à l'Etat de leur donner une indemnisation juste et pouvant leur permettre de continuer à vivre décemment.

I.3. L'éternel recommencement des conflits fonciers au Sud du pays

Des conflits fonciers entre les résidents et les rapatriés refont surface ces derniers jours. Les résidents accusent les rapatriés de se désister contre les décisions des anciennes commissions nationales des terres et autres biens. Dans plusieurs cas, les nouveaux membres des bureaux annulent les décisions qui datent des années 1990. Suite à ces litiges, trois personnes à savoir Niyoyankunze Dominique, Ntahinterekeye Léonidas et Ndiokubwayo Jacqueline de la colline Buheka en commune Nyanza Lac ont été arrêtés par le procureur de Makamba le 27 octobre, et d'autres vivent dans la clandestinité de peur d'être arrêtées.

Les gens résidents sur la même colline Buheka disent que plusieurs autres personnes sont recherchées par le parquet les accusant de rébellion contre les décisions de la Cour spéciale des terres et autres biens. Il s'agit de : Ntahidasuka Edilose, Nsengiyumva Innocent, Nkeshimana Boniface, Misago Ezéchiel, Baranyitondeye Venuste, Habonimana pontien et Misago Padon.

La situation est identique en commune Vugizo de la même province Makamba. Plusieurs familles de résidents ont déjà été expulsées de leurs propriétés foncières depuis le mois de juillet 2023 par la cour spéciale des terres et autres biens. De même, 3 familles de la colline Murinda ont été expulsées le 27 octobre dernier. Certaines des familles expulsées disent qu'elles n'ont pas été signifiées des décisions

rendues par la CSTB. D'autres n'ont pas été écoutées et d'autres encore attendaient une commission en remplacement à la CNTB pour faire appel. La plupart disent que ces jugements ont été rendus sur fond de pots- de-vin car les rapatriés vendent les propriétés foncières après que la CNTB et ou CSTB leur ait donné gain de cause. L'argent tiré de la vente est en partie utilisé pour payer les services rendus. Le gros des décisions de différentes commissions qui datent des années 1990 sont pour le moment en train d'être revues, soit plus de 30 ans après.



Bureau de la Commission National des Terres et autres Biens, CNTB. ©Photo La Nova Burundi

En commune de Nyanza- Lac, l'expropriation par la chambre d'appel de la cour spéciale des terres et autres biens a visé 3 veuves de la colline Buheka. Les veuves expropriées sont Séraphine Barakamfitye, Capitoline Karenzo et Acqueline Mpembeye toutes de la sous colline Mugoma. Avant la crise de 1972 la propriété appartenait à une famille représentée actuellement par un certain Albert Ntirampeba. En 1976, le mari de Séraphine Barakamfitye a demandé cette propriété foncière au gouvernement et y a entrepris un projet de palmerai à huile.

La succession Audace, mari de la veuve Séraphine Barakamfitye a vendu une partie sur les maris de Capitoline Karenzo et Acqueline Mpembeye. En 1991 Albert Ntirampeba représentant la famille de l'ancien propriétaire avant 1972 est rentrée du camp des réfugiés de la Tanzanie. La commission d'alors (CNRS) a tranché pour le partage équitable entre les deux familles, excepté les deux qui ont

acheté. En 1993, les enfants de la famille Albert ont encore pris le chemin de l'exil. De retour en 2008, Albert Ntirampeba connu sous le sobriquet de Kidorogo a porté plainte et la commission dirigée par Abbé Astère Kana a tranché pour que les familles qui avaient acheté une partie divisent elles aussi leurs propriétés en deux parties avec l'ancien propriétaire. Des documents attestant ce partage ont été signés en présence des administratifs.

Le représentant de la famille qui est Albert Ntirampeba alias Kidorogo a encore une fois porté plainte devant différentes commissions y compris la commission justice et paix de la paroisse catholique Nyanza-lac.

Les époux des trois femmes ont péri lors de la crise depuis le déclenchement de la guerre par le CNDD-FDD. La veuve Séraphine Barakamfitye était par ailleurs parmi ceux qui cuisinaient pour les rebelles et elle a fait cela pour Evariste Ndayishimiye comme elle l'a indiqué dans son témoignage. Albert Ntirampeba a encore une fois porté plainte contre les trois veuves en 2013 lorsque la CNTB était dirigée par Mgr Sérapion Bambonanire. Cette dernière a décidé que la totalité de la propriété foncière revienne à la famille représentée par Albert Ntirampeba.

Les administratifs d'alors et les habitants se sont opposés la mise en application de cette décision prise par la CNTB en 2014, protestant contre l'expropriation de ces veuves. Cette décision a provoqué des manifestations pendant lesquelles des ponts menant dans cette zone ont été détruits. Les députés élus en province Makamba se sont rejoints aux habitants et les activités de la commission ont été momentanément suspendues pendant une année et Monseigneur Sérapion Bambonanire a été limogé.

A chaud, les 3 veuves ont saisi la cour spéciale des terres et autres biens. Cette dernière a consolidé les décisions des commissions antérieures qui avaient partagé la propriété en deux parties égales. Suite aux pots- de- vin, Albert Ntirampeba a interjeté appel dans la chambre d'appel de la CSTB. Cette dernière a décidé sans que les veuves soient écoutées comme elles le témoignent. Il a été décidé, par la cour spéciale des terres et autres biens dans sa chambre d'appel, que les trois veuves bénéficient chacune 30 m sur 30 comme indemnités jugées en considérant les travaux de développement qu'elles y ont exécutés.

Actuellement, le parquet général près la cour d'appel de Makamba est en train d'envoyer des convocations intempestives contre les trois veuves qui se sont rebellées contre ces décisions de la CSTB. Des cas pareils s'observent dans 10 autres familles de la colline Buheka, mais aussi sur la colline Murinda de la colline Rubanda de la commune Vugizo. Par ailleurs 5 résidents de la colline Murinda ont été battus, ce mercredi 8 novembre, par les familles des rapatriés au moment où les résidents refusaient à la famille des rapatriés de moissonner les plantes des résidents.

En commune Bururi, une vieille femme du nom de Misigaro Colette de la colline Mugozi, colline Gatohwe a donné une partie de sa propriété foncière en usufruit à un entrepreneur du nom de Bavumiragiye Etienne. Ce dernier y a planté des herbes fourragères pour le bétail. Après un certain temps, la vieille dame a demandé que le locataire lui rétrocède sa parcelle. Ce dernier lui a remis la vallée non encore exploitée tout en lui signifiant qu'il lui remettra le reste sans tarder. Après une brève attente, au lieu que sa parcelle lui soit rétrocédée, elle a reçu la convocation pour se présenter au tribunal de résidence de Bururi. Depuis lors, Bavumiragiye argue qu'il a acheté la propriété foncière mais ne présentant aucune preuve ni témoignage. Mais cela ne l'a pas empêché de gagner le procès. La vieille Colette a présenté son cas lors de la visite du Premier Ministre Ndirakobuca qui a instruit le Gouverneur de province de suivre ce cas. Le Gouverneur a dépêché son conseiller économique et son conseiller juridique qui lui ont fait rapport. Cependant, le 20 octobre 2023, une centaine de policiers est venue arrêter les enfants de la vieille femme.

I.4. Une montée inquiétante des prix des denrées alimentaires

Dans la province Cibitoke visitée au cours de ce mois d'octobre et que nous prenons comme exemple, la montée des prix des produits alimentaires s'observe dans toutes les communes, il y a au moins un mois. Le Gouverneur de province confirme cette information et indique que des sanctions sont prévues pour les spéculateurs.

Des habitants interrogés disent qu'une hausse généralisée des prix des produits de première nécessité s'observe ces derniers jours dans les 6 communes de cette province de l'ouest du pays. Le kilogramme du riz et du haricot est passé respectivement de 3300 FBu et 3300 à 4000 FBu et 4 800 FBu, au moment où le prix du kg du riz en provenance de la Tanzanie est passé de 4500 FBu à 5 700 pendant une période ne dépassant pas un mois. Même son de cloche pour d'autres produits agricoles comme la pomme de terre et le sucre où le kg est passé respectivement de 1 300 FBu et 3300 à 1 800 FBu et 6000.

La même hausse exponentielle des prix des produits de première nécessité s'observe également pour l'essence où le litre s'achète à 10 mille francs burundais au lieu de 4350, ainsi que le ciment BUCECO pourtant produit localement à Cibitoke où un sac de 50 kilogramme se vend à plus de 50 mille alors que le prix du Gouvernement pour la même quantité est fixé à 38 000 FBu.



Bureaux et dépôts de la société BUCECO. ©Photo Yaga Burundi

Des grognes s'observent partout au sein des habitants qui parlent de la vie chère suite aux mesures restrictives imposées par le Gouverneur de province dans certaines activités comme la vente du maïs grillés qui a été suspendue suite à la résurgence de l'épidémie de choléra.

II. SANTE PUBLIQUE : DES DEFIS ENCORE A RELEVER

II. 1. Recrutement encore et toujours sur base du clientélisme

Ce 02 octobre 2023, il était question de faire passer un test de recrutement du personnel de santé à affecter dans divers services de santé dans le district sanitaire de Cankuzo Les profils recherchés étaient les infirmiers, les gestionnaires et les travailleurs ouvriers. Mais à la grande surprise de tout le monde, avant la passation du test, certains savaient déjà où ils seraient affectés. Selon les sources sûres, les listes ont été confectionnées à la permanence provinciale du CNDD- FDD de Cankuzo.

Pour faire croire que le recrutement avait été transparent, tous les candidats ont passé le test alors que les dés étaient déjà jetés, il y avait longtemps.

II.2. Le choléra, cette épidémie devenue impossible à vaincre depuis des années

Dans la province de Rumonge, d'après une source médicale à l'hôpital de Rumonge, le centre de prise en charge épidémiologique de l'hôpital de Rumonge abritait 5 personnes originaires de la zone Minago commune Rumonge qui souffraient de l'épidémie de choléra dans la semaine du 02 octobre 2023.

La zone Minago a été déclarée une zone à haut risque de contamination de l'épidémie de choléra par les autorités administratives et médicales de la province de Rumonge, mercredi 4 octobre 2023. Le Gouverneur de cette province s'est rendu à Minago pour s'enquérir de la situation. La zone fait face à un manque criant d'eau potable. Ils sont obligés d'aller puiser l'eau du lac Tanganyika.

Les mesures prises par l'Administrateur de la commune Rumonge pour barrer la route à la propagation de cette épidémie n'avaient pas encore porté ses fruits. On a remarqué tout simplement que ces mesures n'avaient pas été rigoureusement suivies par la population. Les vivres cuits comme la viande et les poissons grillés continuaient d'être vendus sur la voie publique. La pénurie de l'eau potable continuait aussi à se faire remarquer dans la ville de Rumonge, ainsi que dans la zone Minago où se multipliaient les cas de choléra.

Dans la province de Cibitoke, des témoins indiquent que tous les patients au nombre de 259 provenaient de 8 collines sur 17 que compte la commune Rugombo. La moitié des malades sont de la sous-colline Mbaza-Miduha de la colline Rukana 2. Cette endroit ne dispose pas de robinets publics et la plupart des ménages ne possèdent pas de sanitaires. Cette situation a poussé le Gouverneur de province à ordonner l'évacuation immédiate de plus de 450 familles du 17 octobre au 1er novembre établies dans cette localité de Mbaza-Miduha. Toutefois, cette décision n'est pas du goût de la population qui manifeste des inquiétudes à propos de leur survie bien que l'administration parle de mesure préventive sanitaire pour protéger les vies humaines. Les habitants de cette localité font recours à l'eau très sale de la rivière Rusizi.

III. EDUCATION NATIONALE : UNE RENTREE SCOLAIRE SUR FOND DE DEFIS ENORMES

III. 1. Un manque criant des bancs pupitres dans les écoles

Malgré une légère amélioration par rapport aux années passées, la question des bancs pupitres reste préoccupante dans certains établissements scolaires de la province Muramvya. Ainsi, dans certaines écoles de la commune de Mbuye, on trouve des écoliers qui s'assoient à 4 ou même à 5 sur un même banc pupitre.

Le cas le plus alarmant se trouve à l'Ecole Fondamentale de Mwegera où les élèves de la 5^{ème} année qui sont au nombre de 86 se partagent seulement 17 bancs pupitres, et ceux de la 6^{ème} année au nombre de 81 s'en partagent 16 seulement. Il en est de même à l'Ecole Fondamentale de Masama de la même commune, où en 1^{ère} année, 62 écoliers ont 15 bancs pupitres : il y en a qui suivent les cours à même le sol. Le Directeur communal de l'Education dans cette commune indique que la question a été soumise au Conseil Communal depuis longtemps et que rien n'est encore fait. En commune de Kiganda, dans certaines écoles de cette commune, il se remarque aussi un manque criant de bancs pupitres. Des enfants s'assoient à 4 voire 5 sur un même banc pupitre. Il y en a même qui s'assoient sur des pierres par manque de bancs pupitres. Ainsi, si rien n'est fait dans l'immédiat, ces élèves seront victimes notamment en ce qui concerne la mauvaise assimilation de la matière, mais aussi au niveau de leur santé corporelle, car ils peuvent avoir des courbatures résultant de la mauvaise posture en position assise. Signalons que ce sont les 2 communes visitées, il n'est pas exclu que dans d'autres aussi il y ait des situations semblables.

III.2. Des contributions forcées au sein de certains personnels enseignants

Tous les membres du personnel enseignant de la commune Rusaka qui fera partie de la nouvelle commune Nyabihanga dans la nouvelle subdivision administrative, sont en train d'être obligés, par les responsables scolaires, de payer 4 mille francs pour réserver un bon accueil du Secrétaire Général du parti CNDD-FDD qui visitera prochainement les zones de cette commune. La mesure concernait à la fois les membres et non membres de ce parti. Pourtant, dans beaucoup de ménages, la pauvreté et la famine font rage, aggravées par la flambée des prix des produits sur le marché.

III.3. Commission des violences physiques dans les écoles

Alors que le système éducatif burundais a banni les sanctions corporelles sur les élèves, un enseignant de l'école fondamentale de Buseruko I en commune Mugina, province Cibitoke, a été arrêté jeudi 5 octobre par la police, pour avoir frappé et sérieusement torturé 15 écoliers de sa classe, mardi 3 octobre vers 14 heures 30 minutes pour cause de dérangement en classe. Dix coups de bâtons de bambous chacun qui ont laissé des traces sur leurs corps. Il sied de noter qu'un parmi eux du nom de Sonia Nizigiyimana a été grièvement blessée au niveau des jambes. Le Directeur Provincial de l'Enseignement de Cibitoke demande aux éducateurs de s'abstenir des punitions corporelles : c'est interdit. Le représentant des parents dans cette école demande que cet enseignant soit puni conformément à la loi. Pour le moment, il est incarcéré au cachot du commissariat de la commune Mugina.

III. 4. Un taux d'abandons scolaires encore élevé en province Cibitoke

Au cours de l'année scolaire 2022-2023 dans la province scolaire de Cibitoke, il s'est fait encore remarqué un taux d'abandon scolaire très élevé. D'après les données recueillies auprès de la Direction Provinciale de l'Enseignement, 19 550 élèves ont abandonné l'école au cours de l'année scolaire 2022-2023. La commune Murwi bat le triste record avec 6 177 élèves ayant abandonné l'école au de l'année scolaire ci-haut mentionnée, dont 3068 filles. Elle est suivie de la commune Rugombo avec 2919 dont 1311 filles, puis la commune Buganda avec 2900 élèves dont 1344 filles. En quatrième position vient la commune Mugina avec 2746 abandons avec 1238 filles. Suit la commune Bukinanyana avec 2448 dont 1136 filles et enfin la commune Mabayi avec 2362 dont 1147 filles. Soit dit en passant que ces effectifs ne concernent que les écoles fondamentales.

Les grossesses en milieu scolaire ont également été observées dans les six communes scolaires de la province Cibitoke, au cours de l'année scolaire 2022-2023. 30 au total dont 10 à Mabayi, 9 à Mugina, 4 à Murwi et 3 respectivement à Bukinanyana et Rugombo, et 01 seul à Buganda, et cela dans les écoles fondamentales.

Dans l'enseignement post- fondamental, 22 grossesses non désirées ont été observées au cours de l'année scolaire 2022-2023, ce qui porte à 52 le total des grossesses en milieu scolaire en provinces Cibitoke au cours de l'année scolaire évoquée.

IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Au cours du mois d'octobre 2023, force est de constater que les choses vont de mal en pis en ce dans les domaines social et économique. Le changement positif tarde à venir dans ces domaines de la vie du pays, tout comme dans d'autres. Les populations vivent dans l'incertitude du lendemain. Dans le secteur agricole, les cultivateurs peinent à trouver les intrants et les semences agricoles, ce qui les fait connaître de mauvaises récoltes, quand purement et simplement ils ne ratent pas toute une saison culturale.

Dans les secteurs de la santé et de l'éducation, les défis restent nombreux. S'agissant particulièrement de la santé publique, cette période est dominée par la résurgence de l'épidémie de choléra qui chaque année frappe les régions de l'Imbo au cours de cette saison. Or ces régions sont connues pour leur fertilité, ce qui a pour conséquence l'insécurité alimentaire.

Compte tenu de ce qui précède, le FORSC émet les recommandations suivantes :

Aux institutions nationales

- D'organiser une évaluation objective des prestations des instances spécialisées de traitement du contentieux foncier, en ce compris la commission des terres et autres biens et la cour spéciale des terres et autres biens.
- D'arrêter des mesures permettant un recrutement exempt de pratiques de corruption et de clientélisme
- De doter les écoles des équipements nécessaires à leur fonctionnement.